



alternative
αthens

Comment voyager de manière responsable en Grèce : conseils pour nos clients

1. Respectez les normes sociales et culturelles

- Habillez-vous de manière appropriée: couvrez vos épaules et vos genoux lorsque vous visitez des sites religieux.
- Tabac: abstenez-vous de fumer dans les sites archéologiques ainsi que dans les lieux publics ou sacrés fermés.
- Écoute de musique: utilisez des écouteurs ; évitez de diffuser de la musique à fort volume dans les lieux publics.
- Savoir-vivre dans les sites religieux: parlez doucement, retirez votre chapeau et évitez tout comportement perturbateur.
- Photographie:
 - Demandez toujours l'autorisation avant de photographier des personnes, en particulier des enfants.
 - Certains sites religieux et culturels interdisent les photographies : veuillez respecter la signalisation affichée.
- Conseils généraux:
 - Saluez les habitants avec un chaleureux « Kalimera » (bonjour).
 - Gardez un ton de voix et un comportement discrets dans les lieux calmes ou sacrés.

2. Soutenez l'économie locale

- Mangez local: nous privilégions les tavernes et cafés familiaux — faites de même !
 - Achetez local: procurez-vous vos produits alimentaires, objets artisanaux et articles essentiels dans les marchés de quartier et les commerces indépendants.
 - Bonnes adresses: demandez à votre guide ses adresses locales préférées — ces lieux nous tiennent à cœur.
-



3. Des souvenirs qui ont du sens

- Privilégiez le local: choisissez des produits artisanaux fabriqués en Grèce — poterie, textiles, miel, huile d'olive.
- Sachez ce qui est interdit: évitez d'acheter des coquillages, des objets historiques ou des produits issus d'espèces menacées.
- Nous pouvons vous fournir une liste téléchargeable des articles à éviter — il suffit de demander !

4. Adoptez un comportement responsable dans les espaces naturels et protégés

- Respectez toutes les règles affichées dans les zones de conservation.
- Restez sur les sentiers balisés afin de contribuer à la protection des écosystèmes fragiles.
- Ne nourrissez ni ne dérangez jamais les animaux sauvages.
- Ne prélevez ni plantes ni animaux sauvages, en particulier les espèces menacées.
- Ne laissez aucune trace : emportez tous vos déchets, y compris les déchets biodégradables.

5. Choisissez des moyens de transport à faibles émissions

- Utilisez les transports publics fiables d'Athènes (tramway, métro, bus).
- Envisagez de louer un vélo — nous serons ravis de vous proposer des itinéraires cyclables.
- Pour les taxis ou les locations de voiture, choisissez des véhicules électriques ou hybrides lorsque cela est possible. Sachez toutefois que les véhicules électriques sont surtout adaptés aux villes : la campagne grecque ne dispose pas encore d'un réseau suffisant de bornes de recharge.

6. Réduisez vos déchets

- Apportez une gourde réutilisable, un gobelet à café et un sac de courses réutilisable.
- Respectez les pratiques locales de tri et de recyclage — demandez à votre guide les consignes propres à chaque région.



7. Hydratez-vous en toute sécurité

- L'eau du robinet à Athènes est potable.
- Nous pouvons remplir régulièrement vos gourdes pendant les visites — demandez simplement à votre guide !

8. Veillez à votre santé et à votre sécurité

- Restez vigilant dans les zones touristiques très fréquentées : des vols à la tire peuvent se produire.
- Numéros d'urgence: le 112 est le numéro d'urgence général en Grèce.
- Pour les soins médicaux:
 - Les pharmacies (« φαρμακείο ») sont nombreuses dans les villes — demandez à votre guide où se trouve la plus proche.
 - Les hôpitaux publics et les cliniques privées sont également accessibles — nous vous orienterons si nécessaire.

9. Faites attention à ce que vous rapportez chez vous

- Les objets anciens, les icônes byzantines ou reliques religieuses, les antiquités sans autorisation du ministère grec de la Culture, les fossiles et les pierres présentant un intérêt géologique.
- Les peintures, sculptures ou autres œuvres d'art âgées de plus de 50 ans pouvant nécessiter un permis d'exportation ; les produits contrefaits ou les répliques d'antiquités sans déclaration ; les manuscrits, livres rares ou documents historiques.
- Les espèces végétales protégées et les produits issus d'animaux menacés relevant de la réglementation CITES.
- Les médicaments sur ordonnance sans justificatif, les stupéfiants ou les substances psychotropes.
- Les armes à feu et les munitions, les explosifs, les feux d'artifice et fusées éclairantes, ainsi que les équipements militaires ou matériels connexes.
- Les sommes en espèces supérieures à 10 000 €, qui doivent être déclarées à la douane, ainsi que les objets de valeur tels que l'or, l'argent ou les bijoux, susceptibles d'être soumis à des restrictions s'ils ne sont pas déclarés ou correctement justifiés.

En cas de doute, renseignez-vous auprès des services douaniers grecs ou de votre ambassade/consulat.



L'exportation d'objets interdits hors de Grèce peut entraîner leur confiscation, des amendes ou des poursuites judiciaires.

✓ Pourquoi est-ce important ?

Voyager de manière responsable :

- Protège la culture, le patrimoine et l'environnement grecs.
- Profite aux communautés locales en soutenant les petites entreprises.
- Garantit une expérience de voyage plus agréable et plus authentique.

**Merci de voyager avec respect et bienveillance. Ensemble, nous pouvons avoir un impact positif
— une visite à la fois !**